

Communauté de communes de la Rochefoucauld Porte du Périgord

Périmètre ex-Bandiat-Tardoire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PIÈCE N° 5.4

NOTICE EXPLICATIVE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
du 31 janvier 2022

Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Marc BROUILLET

NOTICE TECHNIQUE

TRAITEMENT DES DECHETS

SOMMAIRE

Contexte	2
Annexe : Extrait Rapport d'activité 2020 Calitom	3

Contexte

La communauté de communes Bandiat Tardoire exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ». L'ensemble des déchets de la communauté est exporté vers l'extérieur du territoire (Mornac – Ste Sévère). Un système de collecte des déchets est également organisé sur le territoire, où chaque commune est desservie par ce service, assuré par Calitom.

Créé par arrêté préfectoral en décembre 1997, Calitom est un syndicat mixte avec pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental de la Charente. Le syndicat exerce les compétences de la collecte et du traitement des déchets.

QUELQUES CHIFFRES SUR LE TERRITOIRE DE LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD EN 2019

En 2019, sur le territoire de La Rochefoucauld Porte du Périgord (ex-Bandiat-Tardoire et ex-Seuil-Charente Périgord), 3 513 t. d'ordures ménagères ont été collectés soit 161 kg/an/hab d'ordure ménagère. Cette moyenne est inférieure à la moyenne du territoire gérée par CALITOM soit 183 kg/an/hab. et bien inférieure à la moyenne française estimée à 354 kg/an/hab par l'ADEME

Selon CALITOM, 62% des déchets sont valorisés (déchèterie, conteneurs à verre, collecte sélective) soit 7 258 t.

Le territoire de La Rochefoucauld compte deux déchèteries une sur La Rochefoucauld et une autre à Montbron.

Un site de co-compostage à la ferme existe au lieu-dit Le Quéroy et a reçu en 2019, 785 t. de matières venant des déchetteries de La Rochefoucauld, Montbron et Montemboeuf.

ANNEXE

EXTRAIT RAPPORT

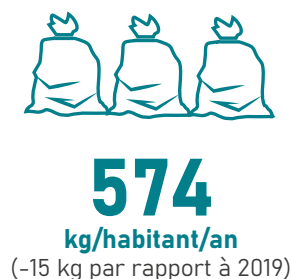
D'ACTIVITE 2020

CALITOM

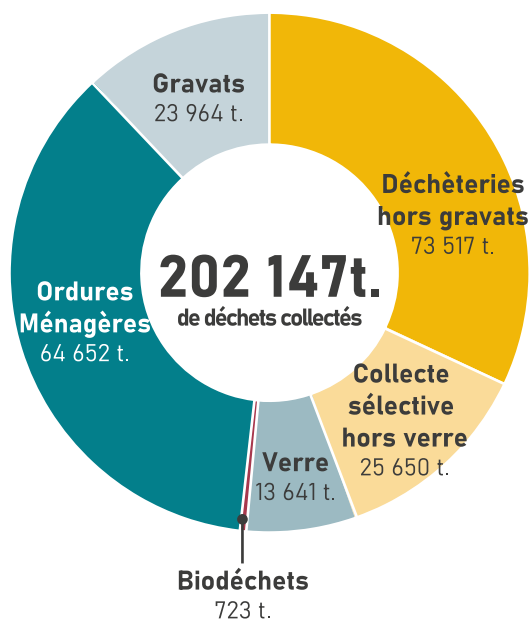
VISION GLOBALE 2020 DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LE DÉPARTEMENT

352 335 HABITANTS

L'ACTIVITÉ COLLECTE DÉPARTEMENTALE



RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE



Filières	2020	Par rapport à 2019	Moyenne régionale 2019
Ordures ménagères	183 kg/an/hab	-0,3%	237 kg/an/hab
Collecte sélective hors verre	73 kg/an/hab	+1%	57 kg/an/hab
Verre	39 kg/an/hab	+6,5%	39 kg/an/hab
Biodéchets	2 kg/an/hab	+41,76%	6,4 kg/an/hab
Apports en déchèterie (y compris gravats)	277 kg/an/hab	-6,7%	332 kg/an/hab
Total	574 kg/an/hab	-2,72%	671 kg/an/hab

L'ACTIVITÉ TRAITEMENT DÉPARTEMENTALE



COLLECTE ET TRAITEMENT PAR TERRITOIRE

	Collecte des ordures ménagères	Collecte sélective hors verre	Conteneurs à verre	Apports en déchèterie (y compris gravats)	% de déchets valorisés	Tonnage valorisé
CDC des 4B	3 486 t.	1 557 t.	748 t.	6 683 t.	63%	7 848 t.
CDC Charente Limousine	5 679 t.	2 604 t.	1 466 t.	8 718 t.	60%	11 141 t.
CDC Cœur de Charente	3 578 t.	1 606 t.	914 t.	7 327 t.	64%	13 425 t.
CA Grand Cognac	13 082 t.	5 162 t.	2 942 t.	22 334 t.	61%	26 596 t.
CDC La Rochefoucauld Portes du Périgord	3 513 t.	1 647 t.	873 t.	5 763 t.	62%	7 258 t.
CDC Lavalette Tude Dronne	3 060 t.	1 348 t.	837 t.	6 380 t.	65%	7 564 t.
CDC Val de Charente	2 686 t.	1 120 t.	586 t.	3 390 t.	59%	4 623 t.
CDC du Rouillacais	1 793 t.	577 t.	422 t.	3 286 t.	60%	3 618 t.
CA GrandAngoulême	27 776 t.	10 029 t.	4 854 t.	33 601 t.	55%	41 744 t.
Tonnage total	64 652 t.	25 650 t.	13 641 t.	97 481 t.	59%	119 010 t.

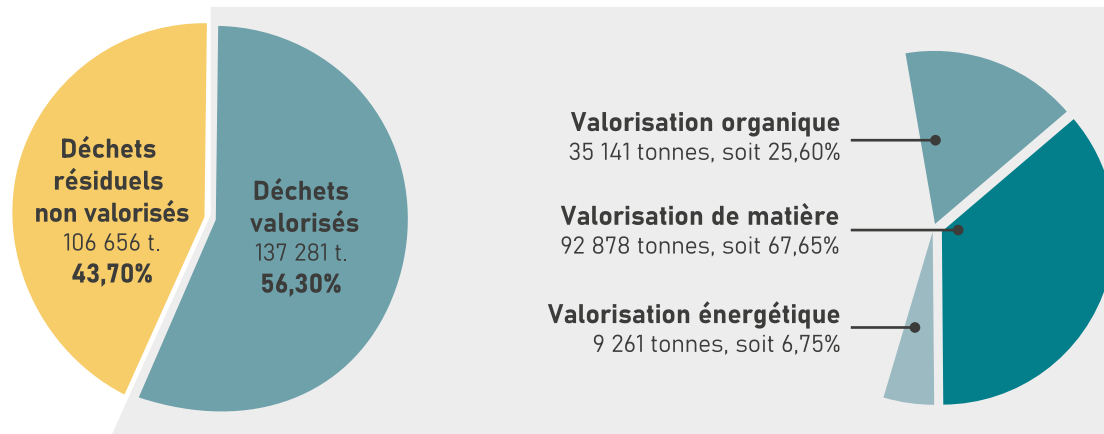
- + 50 tonnes de déchets d'amiante et 78 tonnes de pneus collectés sur des sites en apport volontaire
- + 723 tonnes de biodéchets
- + 33,5 tonnes de déchets propres à l'activité de Calitom (maintenance Atrion, atelier mécanique flotte)
- + 8 tonnes de gravats de services techniques

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit l'objectif de porter à 65% le tonnage de déchets ménagers et assimilés orienté vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

AUTRES APPORTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DU SYNDICAT

Emballages recyclables et papiers (Charente-Maritime)	Déchets de propreté urbaine (agglomération de Niort)	Déchets d'activités économiques (privés)	Végétaux (services techniques)	Non-encore valorisable (aggl. de Niort)	Ordures ménagères (hôpital de Girac)
13 920 t.	878 t.	16 930 t.	994 t.	7 641 t.	4 t.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT (y compris l'activité commerciale)

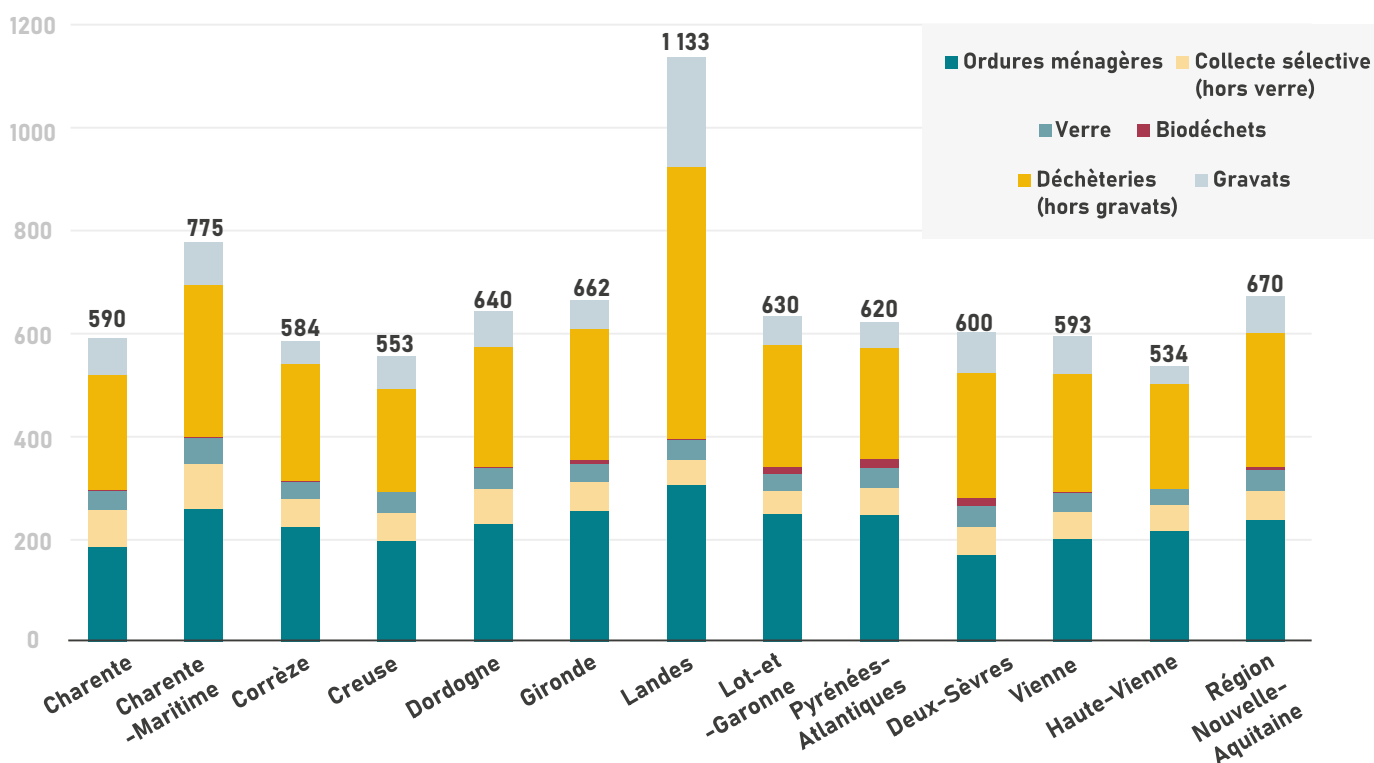


PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DONNÉES 2019

Sur base des chiffres 2019 (derniers chiffres régionaux connus à la date de rédaction du rapport), en kg/an/habitants

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Biodéchets	Déchèteries (hors gravats)	Gravats	Total
Charente	184	72	36	1,5	225	71	590
Charente Maritime	259	86	51	1,0	295	83	775
Corrèze	223	54	34	0,9	228	44	584
Creuse	195	56	39	0,0	201	62	553
Dordogne	230	66	42	0,5	233	69	640
Gironde	255	55	35	9,0	252	56	662
Landes	304	48	40	1,0	527	213	1 133
Lot-et-Garonne	247	46	32	14,2	236	55	630
Pyrénées-Atlantiques	246	53	39	15,9	217	49	620
Deux-Sèvres	169	54	40	16,5	241	79	600
Vienne	200	52	37	0,6	231	72	593
Haute-Vienne	214	52	31	0,3	202	35	534
Région Nouvelle Aquitaine	237	57	39	6,4	260	71	670
Performance Charente/Moyenne régionale	-22,4%	26,3%	-7,7%	-76,6%	-13,5%	0,0%	-12,1%





LE TERRITOIRE DESSERVI

Calitom, service public des déchets de la Charente, est un syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental.

9

COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

7

COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES

2

AGGLO-
MÉRATIONS

83

ÉLUS DÉLÉGUÉS
représentant les
intercommunalités

LE TERRITOIRE DESSERVI

LE PÉRIMÈTRE



COLLECTE

315

communes adhérentes
200 885 habitants

Collecte (compétence facultative) : collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des journaux-magazines, collecte du verre, collecte des biodéchets, exploitation des déchèteries.

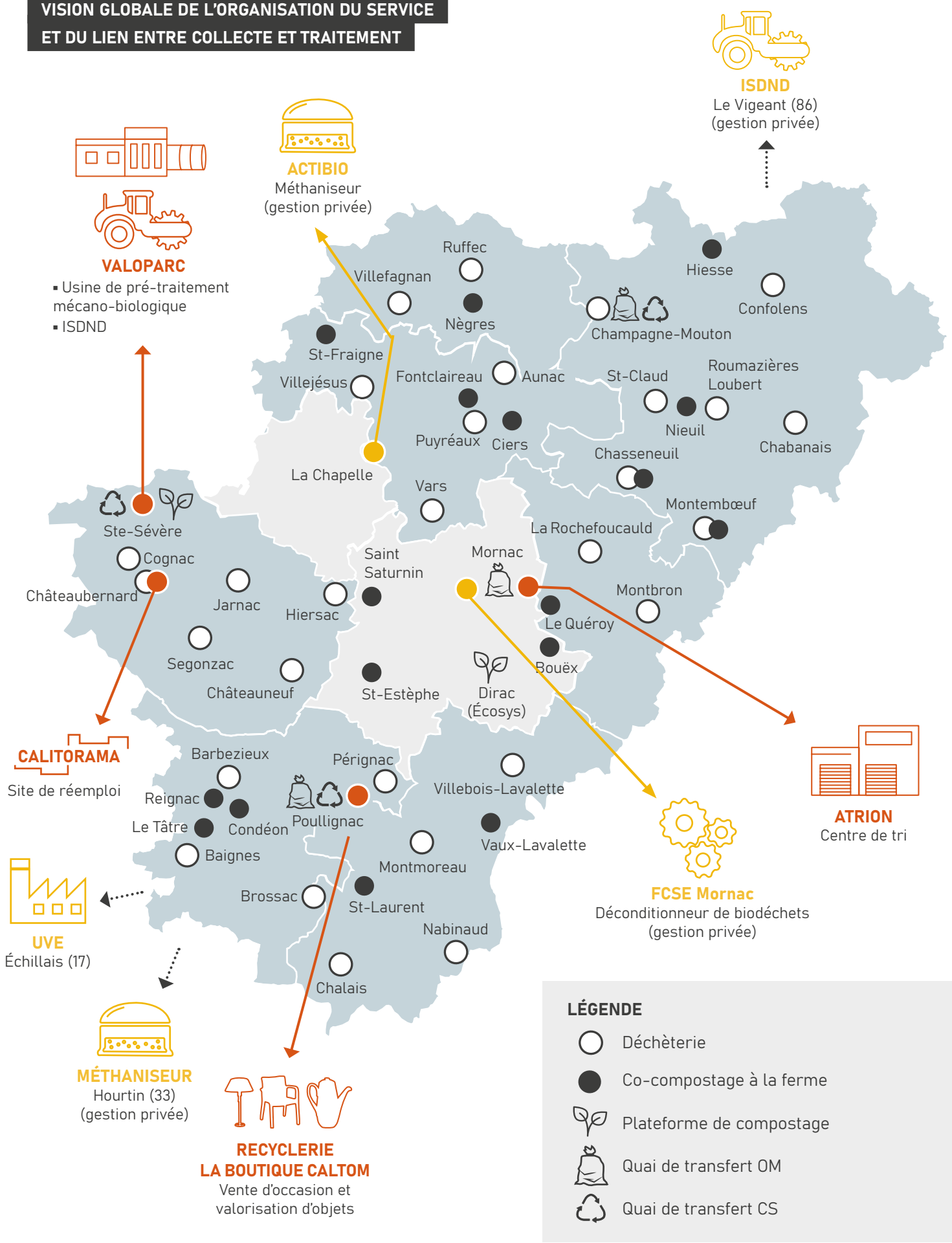
TRAITEMENT

366

communes adhérentes
352 335 habitants

Traitement (compétence commune) : tri des déchets recyclables, valorisation des filières de déchèteries, traitement des déchets résiduels, exploitation et création des équipements de traitement nécessaires au département, réhabilitation et suivi des anciens sites, traitement des Déchets d'Activité Économique à titre commercial.

VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

TYPE DE DÉCHETS

	Ordures ménagères 	Emballages recyclables 	Papier 	Verre 	Amiante * 	Pneus * 	Textiles * 	Déchets de soins * 	Encombrants, toxiques et végétaux ** 
Collecte en porte à porte (sacs ou bacs individuels)	●	●	●						
Points d'apports volontaires (bacs de regroupement, conteneurs enterrés, autres conteneurs)	●	●	●	●			●		
Déchèteries			●	●			●		●
Pharmacies*							●		
Collecte spécifique sur site					●	●			

MODE DE COLLECTE

***Filières faisant l'objet de collectes spécifiques**

● **Amiante** : service spécifique de dépôts mensuels organisé sur 5 pôles de Calitom : Villefagnan, Montembœuf, Ste-Sévère, Poullignac et Rouzède. Les inscriptions préalables sont obligatoires et du film de conditionnement est remis en déchèterie.

● **Pneus** : des apports sont possibles sur 3 pôles à Champagne-Mouton, Ste-Sévère et Poullignac, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Service gratuit, exclusivement réservé aux particuliers.

● **Textiles** : toutes les déchèteries et une grande partie des communes de Charente sont équipées de bornes textiles par les repreneurs (Le Relais, TioCréatex, Néphilia...)

● **Déchets de soins** : une filière de collecte et de traitement est accessible gratuitement en pharmacie pour les déchets de soins utilisés en auto-médication par la filière DASTRI.

● **Encombrants** : une collecte en porte-à-porte est organisée sur demande pour les habitants de la Ville de Cognac. Pour tous les autres habitants de Charente, les apports se font en déchèterie.

**** Encombrants, toxiques et végétaux : filières déployées et collectées en déchèterie**

- déchets verts,
- non-encore valorisable,
- bois,
- ferraille,
- carton,
- DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, petits appareils électroménagers, gros électroménager froid et hors froid),
- verre,
- déchets toxiques,
- textiles,
- meubles,
- huiles minérales,
- huiles végétales,
- batteries,
- plâtre,
- piles,
- polystyrène,
- ampoules et néons,
- cartouches d'imprimante,
- radiographies,
- ampoules éco,
- CD/DVD,
- métaux non ferreux (laiton, cuivre...),
- plastiques souples (bâches...),
- bouchons en liège,
- bouteilles de gaz,
- palettes,
- cartouches de chasse,
- couettes / oreillers / coussins / sacs de couchage.

Jusqu'à 37 types de déchets sont collectés en déchèterie

COMPÉTENCES

LES ORDURES MÉNAGÈRES, LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LE VERRE

Gestion	Communauté de communes/d'agglomération								
	CDC Coeur de Charente	CA Grand Cognac	CDC Val de Charente	CDC des 4 B	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Charente Limousine	CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord		
COLLECTE	Calitom régie	● ●	●	● ●			● ●	● ●	200 communes 122 662 hab. 168 communes 91 648 hab.
	Suez Env.				● ●	● ●			90 communes 37 925 habitants
	NCI Env.		● ●						24 communes 21 473 hab. 56 communes 52 487 hab.
	Veolia		● ●						1 commune (ville de Cognac) 18 825 habitants
	Brangeon	●	●	●	●	●	●	●	315 communes 200 885 hab.
TRAITEMENT	Valoparc - Ste-Sévère (16) ▪ unité de pré-traitement mécano-biologique > Veolia ▪ ISDND > Régie Calitom		ISDND - hors département ▪ Le Vigeant (86) > Séché Environnement		Centre de tri Atrion Mornac (16) > Régie Calitom Unité de valorisation énergétique (UVE) Echillais (17) > Veolia		Everglass Châteaubernard (16)		

LES ENCOMBRANTS ET LES TOXIQUES

La collecte

Calitom assure en régie l'exploitation du haut de quai, la gestion (accueil, nettoyage...), l'encadrement du personnel, le compactage des bennes de tout-venant, bois, végétaux et ferraille et les travaux de maintenance et d'agrandissement des 29 déchèteries situées sur son territoire de compétence collecte.

Le traitement

Calitom assure le déploiement uniforme des filières de valorisation au niveau départemental, sur l'ensemble des déchèteries du département y compris les sites de Brie, Dirac, Fléac, La Couronne, l'Isle d'Espagnac, Mouthiers, Rouillac et Soyaux.

Filières gérées par des éco-organismes	
DEEE	Ecosystem
Lampes et néons	Ecosystem
Textiles	Eco-TLC
Déchets dangereux	Eco-DDS
Piles	Corepile
Mobilier	Eco-Mobilier
Pneus	Aliapur

ÉCO-ORGANISMES

Structures agréées par l'État afin d'organiser la collecte et le traitement de certains déchets, en lien avec les entreprises de sa filière (obligation réglementaire de prise en charge de la fin de vie des produits mis sur le marché = Responsabilité Élargie du Producteur).

Destinations des filières de déchèteries non prises en charge par un éco-organisme

Déchets verts	plateforme de compostage à Ste-Sévère (16)	gestion publique
	plateforme de compostage ECOSYS de Dirac (16)	gestion privée
	compostage à la ferme (16)	gestion publique/privée
Gravats	dons aux particuliers, sites Calitom, carrières Garandeau (16)	gestion publique/privée
Non-encore valorisable	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Bois	Suez à Mornac (16)	gestion privée
Ferraille	Suez à Mornac (16)	gestion privée
Cartons	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Plâtre	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Verre	Everglass à Châteaubernard (16)	gestion privée
Déchets dangereux (hors REP)	W. Sabatier à Balzac (16) puis la SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Textiles	TioCreatex en Vienne (86)	gestion privée
Huiles minérales	Pivetaud (16)	gestion privée
Huiles végétales	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Plastiques souples (films)	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Batteries, laitons, aluminium, cuivre, zinc, inox...	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
CD / DVD	Esope à Mornac (16)	gestion privée
Cartouches imprimantes	Atmosph'aire (33)	gestion privée
Radiographies (hors REP)	Titral Ouest (17)	gestion privée
Polystyrène	Poitou Polystyrène (86)	gestion privée
Cartouches de chasse	Fédération de Chasse avec W.Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Bouteilles de gaz	SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Bouchons en liège	Armorim (16 et 33)	gestion privée
Papiers	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée

Autres filières

Filière	Collecte		Traitement	
	Lieu de récupération	Gestion	Structure	Gestion
Pneus	sur sites	régie Calitom	Aliapur	gestion privée
Amiante	sur sites	régie Calitom	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Divers objets et mobiliers	déchèteries	régie Calitom	recyclerie La Boutique Calitom à Poullignac (16)	gestion publique
			recyclerie Avril - Rouillac (16)	association
			Emmaüs Cognac (16)	association
			Emmaüs La Couronne (16)	association

2

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Engagé depuis plus de 10 ans dans une démarche de prévention et de réduction des déchets, Calitom a réaffirmé sa volonté d'agir sur les pratiques de consommation et le volume des déchets. Ainsi, suite à des réunions de concertation avec les acteurs charentais concernés, le programme local de prévention des déchets 2020-2025 a été élaboré. Il engage la Charente dans un programme d'actions « J'agis pour réduire » visant -20% de déchets à l'horizon 2025, planifiées et coordonnées par le Comité -20% déchets, instance de concertation départementale.

574 KG
DE DÉCHETS
MÉNAGERS
par habitant produits
en 2020 toutes filières
confondues

-46 KG
D'ORDURES
MÉNAGÈRES
par habitant
entre 2010 et 2020

+17 KG
DE DÉCHETS
RECYCLABLES
par habitant triés entre
2010 et 2020 (emballages
recyclables, papiers et verre)

+26 KG
D'APPORTS EN
DÉCHÈTERIES
par habitant
entre 2010 et 2020

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

99,8

**Indice 2020
de réduction des déchets**

Calcul réalisé en prenant pour référence le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 2010

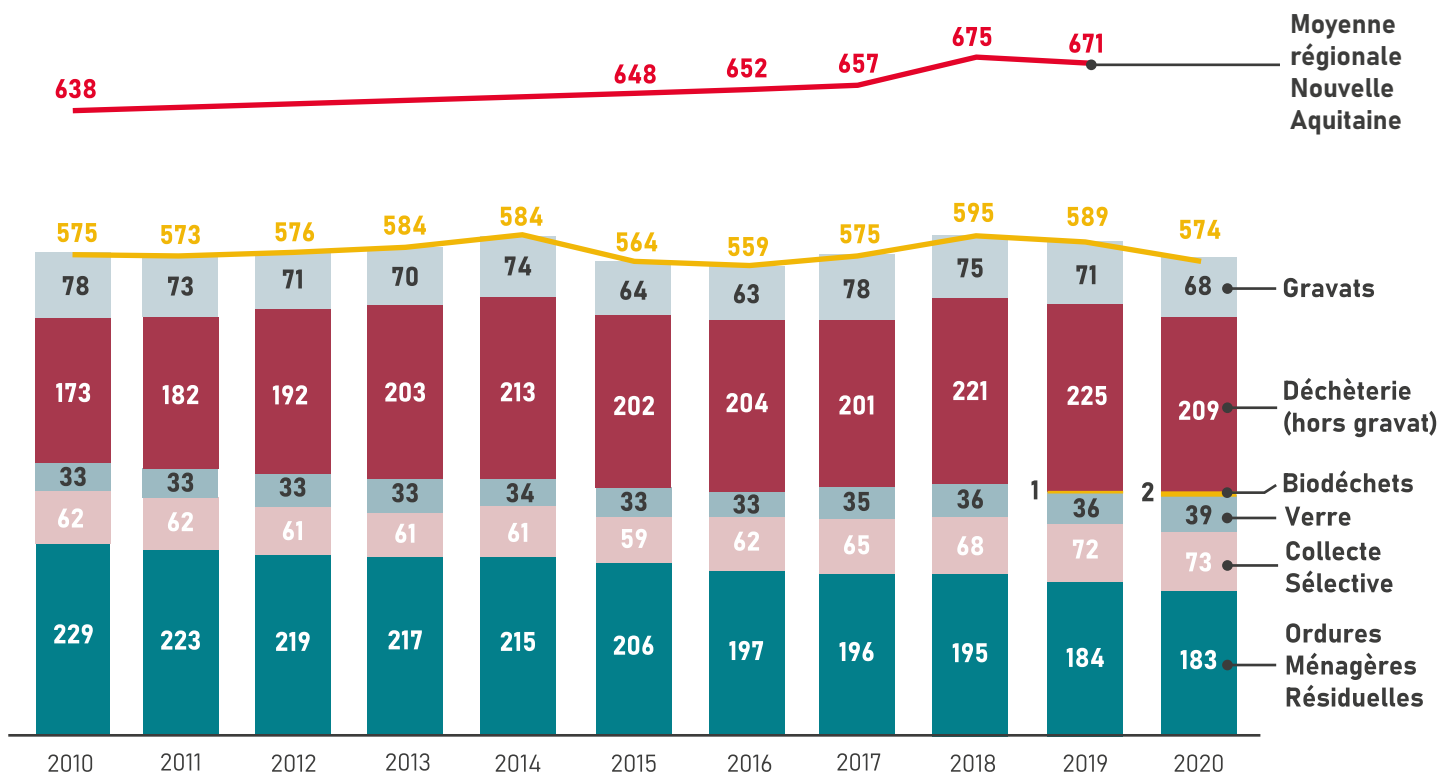
La baisse de la production globale de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2019 s'explique par la **forte baisse des apports en déchèterie** due à la fermeture des sites durant les deux mois de confinement liés au **COVID**. On note une **diminution constante du poids des ordures ménagères** du fait de la promotion du **compostage**, du passage progressif de plus d'1/3 tiers du territoire à un **ramassage tous les 15 jours** en ordures ménagères, incitant ainsi les usagers à plus de tri et de compostage, et du développement des filières de **tri sélectif**. La **collecte sélective continue sa progression** notamment avec l'**extension des consignes de tri**. Quant au **verre**, le confinement et la fermeture des bars et restaurants sur une longue période a engendré une **augmentation de la consommation des boissons dans la sphère privée**, une tendance qui s'observe également au niveau national.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixait comme objectif aux collectivités de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Cet objectif n'a pas été atteint par la Charente puisque la quantité totale de déchets ménagers et assimilés est restée stable.

Il est cependant à noter que cet objectif n'aura été atteint ni au niveau régional ni au niveau national. À titre d'information, au niveau régional, on constate une augmentation de 5%.

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS DEPUIS 2010 EN CHARENTE KG/AN/HAB



3

LA COLLECTE DES DÉCHETS - ORGANISATION -

Calitom assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble des collectivités du département, hors CDC du Rouillacais et Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

200 885
HABITANTS
DESSERVIS
par Calitom en collecte
OM et CS

54,1%
DE LA POPULATION
collectée toutes les
semaines en OM

75,5%
DE LA POPULATION
collectée tous
les 15 jours en CS

173
GROS
PRODUCTEURS
soumis à la redevance
spéciale

PRÉCOLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



sac ou bac noir
individuel ou collectif

EMBALLAGES RECYCLABLES ET REVUES, JOURNAUX, MAGAZINES



sac ou bac jaune
individuel ou collectif

BIODÉCHETS



en bac
pour les gros producteurs

VERRE



colonne à verre
en apport volontaire

ENCOMBRANTS ET TOXIQUES



déchèterie

TEXTILE



déchèterie ou autres points
d'apports volontaires

➔ Toutes les consignes de tri sur le site internet www.calitom.com / module « Où va ce déchet ».



POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

• Nombre d'habitants





Collecte en porte-à-porte (PAP)		Collecte en points d'apport volontaire (PAV)	
2019	2020	2019	2020
196 884	194 955 soit -0,98%	4 765	5 930 soit +24,45%

• Bénéficiaires non ménages (sous redevance spéciale)

2019	2020
201	173 soit -13,93%



L'augmentation du nombre d'habitants desservis en collecte en PAVE entre 2019 et 2020 est liée à l'**ouverture des colonnes enterrées** sur le centre-ville de Segonzac et au foyer de jeunes travailleurs de Cognac. La baisse du nombre de redevables est liée à l'**application des plafonds de 3 m³** pour la prise en charge des déchets, ce qui a abouti à l'arrêt de la collecte de gros producteurs par le service public.

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

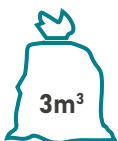
	Verre 	Ordures ménagères 	Emballages recyclables 	Papier 
Nombre de contenants disponibles	1 130	65	118	2
Type de contenants	colonnes	colonnes	colonnes	colonnes
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 177	1 pour 129	1 pour 50	/
Tonnage collecté	8 007 t.	831 t.	467 t.	16 t.

ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

	Ordures ménagères résiduelles 	Collecte sélective 
Population desservie	194 955	194 955
Tonnage collecté	34 252	14 577
Distances parcourues pour la collecte	699 460 km	459 527 km
Couleur du bac concerné	gris - couvercle vert gris - couvercle bordeaux (Cognac)	gris - couvercle jaune
Collecte séparative proposée	oui	oui

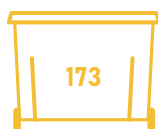
SEUILS DE COLLECTE MAXIMUM POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS



ordures
ménagères



collecte
sélective



gros producteurs
soumis à la
redevance
spéciale

par semaine

POPULATION DESSERVIE

ordures ménagères



% sur la population totale du territoire

collecte sélective



FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

PAR TYPE DE COLLECTE

Type de collecte	ordures ménagères	collecte sélective	ordures ménagères	collecte sélective	ordures ménagères	collecte sélective	ordures ménagères	collecte sélective
Période normale	1 x tous les 15 jours	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x par semaine	2 x par semaine	1 x par semaine
Nombre d'habitants	65 320		86 410		22 271		26 886	

Période estivale (du 15 juin au 15 septembre) : passage à une collecte **2 fois par semaine en ordures ménagères** et **1 fois par semaine en collecte sélective** :

- Aubeterre : 290 habitants
- Sigogne : 992 habitants
- Julienne : 508 habitants

PAR TYPE DE DÉCHETS

	Ordures ménagères			Collecte sélective	
	2 fois par semaine	Toutes les semaines	Tous les 15 jours	Toutes les semaines	Tous les 15 jours
Population en %	13,38	54,10	32,52	24,47	75,53
Nombre de communes	5	178	144	18	305
Nombre habitants	26 886	108 680	65 320	49 156	151 729

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Le schéma de **collecte des déchets ménagers** va devoir, dans les prochaines années, répondre aux évolutions réglementaires. Des études sont lancées pour engager une harmonisation et une optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets. Parmi les axes principaux étudiés :

- L'étude sur le **déploiement d'une tarification incitative**.
- **Le déploiement de la collecte** en point d'apport volontaire sur l'habitat vertical et les bourgs importants.
- La mise en œuvre de la **suppression de la collecte en porte-à-porte** du verre et la **baisse de fréquence en C1** sur la ville de Cognac.
- **L'élargissement de la redevance spéciale** aux communes et intercommunalités.
- **L'élargissement** de la collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours. Cette évolution se fera au rythme des renouvellements de marchés publics et des accords politiques avec les intercommunalités. Il n'y a cependant pas de calendrier d'ores et déjà établi.

Au niveau des déchèteries, une étude sera également menée sur le niveau de service pour identifier des pistes d'optimisation financières et techniques, telles que la pertinence du réseau de déchèterie, les horaires, la pratique du réemploi, la sécurisation des bennes, l'intégration de nouvelles filières REP, un contrôle d'accès pour sécuriser et maîtriser au mieux les flux...

4

LA COLLECTE DES DÉCHETS - BILAN -

L'année 2020 aura été marquée par la situation sanitaire liée au COVID et les différents confinements, avec une fermeture prolongée des déchèteries. Cette situation a impacté la collecte des déchets sous deux formes : une baisse importante des apports en déchèterie et une hausse conséquente des apports en verre.

202 147 T.
DE DÉCHETS
COLLECTÉS
sur le département en 2020

574 KG
COLLECTÉS
PAR HABITANT
sur l'année 2020

277 KG
D'APPORTS EN
DÉCHÈTERIE
par habitant

183 KG
D'ORDURES
MÉNAGÈRES
par habitant

DÉCHETS COLLECTÉS

DÉCHETS COLLECTÉS PAR TERRITOIRE

	CDC des 4B	CDC Charente Limousine	CDC Cœur de Charente	CA Grand Cognac	CDC La Roche-foucauld Porte du Périgord	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Val de Charente	CDC du Rouillacais	CA Grand Angoulême
Ordures Ménagères déchets ménagers et assimilés	3 486 t.	5 679 t.	3 578 t.	13 082 t.	3 513 t.	3 060 t.	2 686 t.	1 793 t.	27 776 t.
dont déchets soumis à la redevance spéciale	108 t.	251 t.	200 t.	645 t.	81 t.	146 t.	79 t.	/	3 958 t.
Ordures Ménagères kg/an/hab	174	160	162	188	161	171	192	178	196
Collecte Sélective dont déchets assimilés	1 557 t.	2 604 t.	1 606 t.	5 162 t.	1 647 t.	1 348 t.	1 120 t.	577 t.	10 029 t.
kg/an/hab	78	73	73	74	75	75	80	57	71
Verre	748 t.	1 466 t.	914 t.	2 942 t.	873 t.	837 t.	586 t.	422 t.	4 854 t.
kg/an/hab	37	41	41	42	40	47	42	42	34
Déchèteries déchets ménagers	6 463 t.	8 445 t.	7 134 t.	21 502 t.	5 664 t.	6 214 t.	3 121 t.	3 286 t.	33 601 t.
Déchèteries déchets professionnels	220 t.	273 t.	193 t.	832 t.	99 t.	166 t.	268 t.		/
Déchèteries kg/an/hab	334	246	332	321	264	356	243	326	238
kg/an/hab	334	246	332	321	264	356	243	326	238
Biodéchets	723 t.							/	

DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE DÉPARTEMENT

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



64 652 t.
soit 183 kg/an/hab

COLLECTE SÉLECTIVE HORS VERRE



25 650 t.
soit 73 kg/an/hab

VERRE



13 641 t.
soit 39 kg/an/hab

BIODÉCHETS



723 t.
soit 2 kg/an/hab

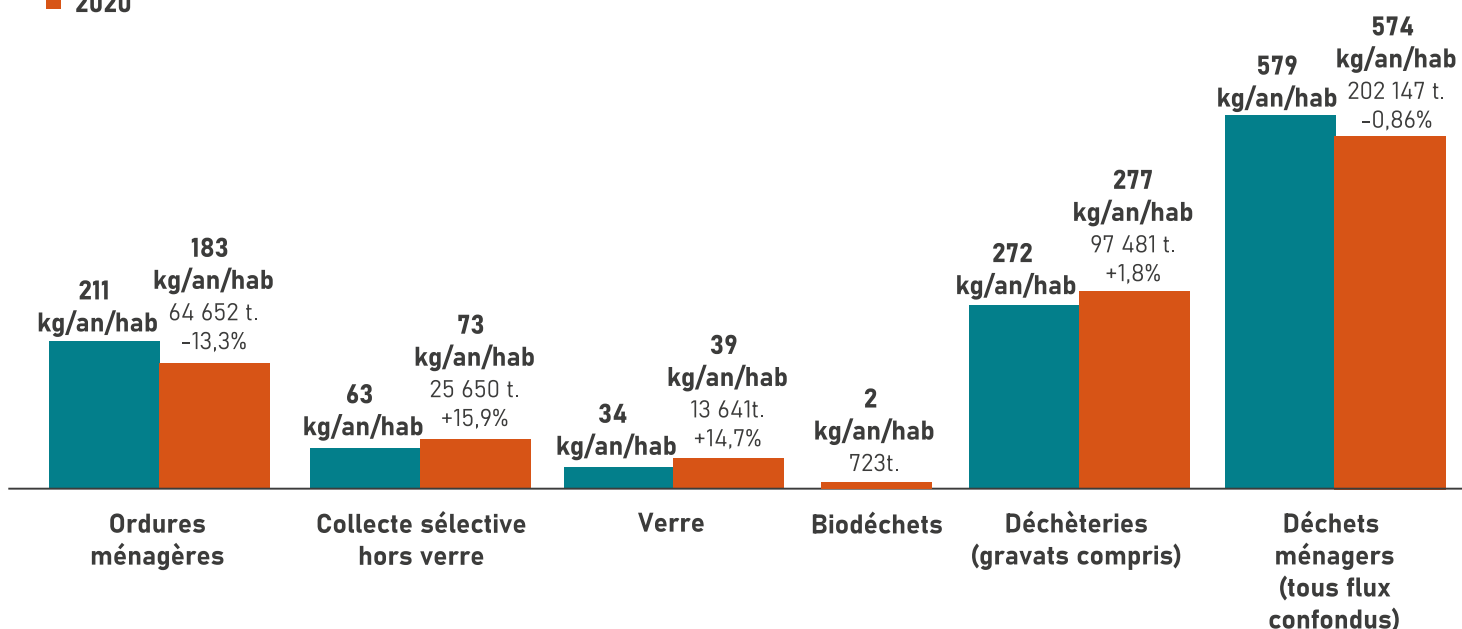
DÉCHÈTERIES GRAVATS COMPRIS



97 481 t.
soit 277 kg/an/hab

ÉVOLUTION DES TONNAGES (COLLECTE DÉPARTEMENTALE)

■ Moyenne 2009-2019
■ 2020



L'année 2020 aura été marquée par la **pandémie du COVID-19** et les multiples confinements et arrêts d'activités, comme la fermeture des restaurants, des écoles, la baisse du tourisme local... La production globale de déchets s'explique par la **fermeture des déchèteries** sur une période de deux mois, occasionnant une importante baisse des apports de **21 kg/hab/an**. Le **verre** connaît quant à lui une **forte hausse** (+8%, soit +3 kg/hab/an), une tendance nationale qui s'explique par une **augmentation de la consommation de boissons à domicile**, du fait de la fermeture des bars et restaurants. Au niveau des ordures ménagères et de la collecte sélective, si les chiffres sont comparables à l'année précédente, on note toutefois que les **poids des ordures ménagères continue de baisser légèrement** (-1 kg/hab/an), sous l'effet de la promotion constante du **compostage** et des **consignes de tri**, impactant également la collecte sélective qui augmente légèrement (+1 kg/hab/an).



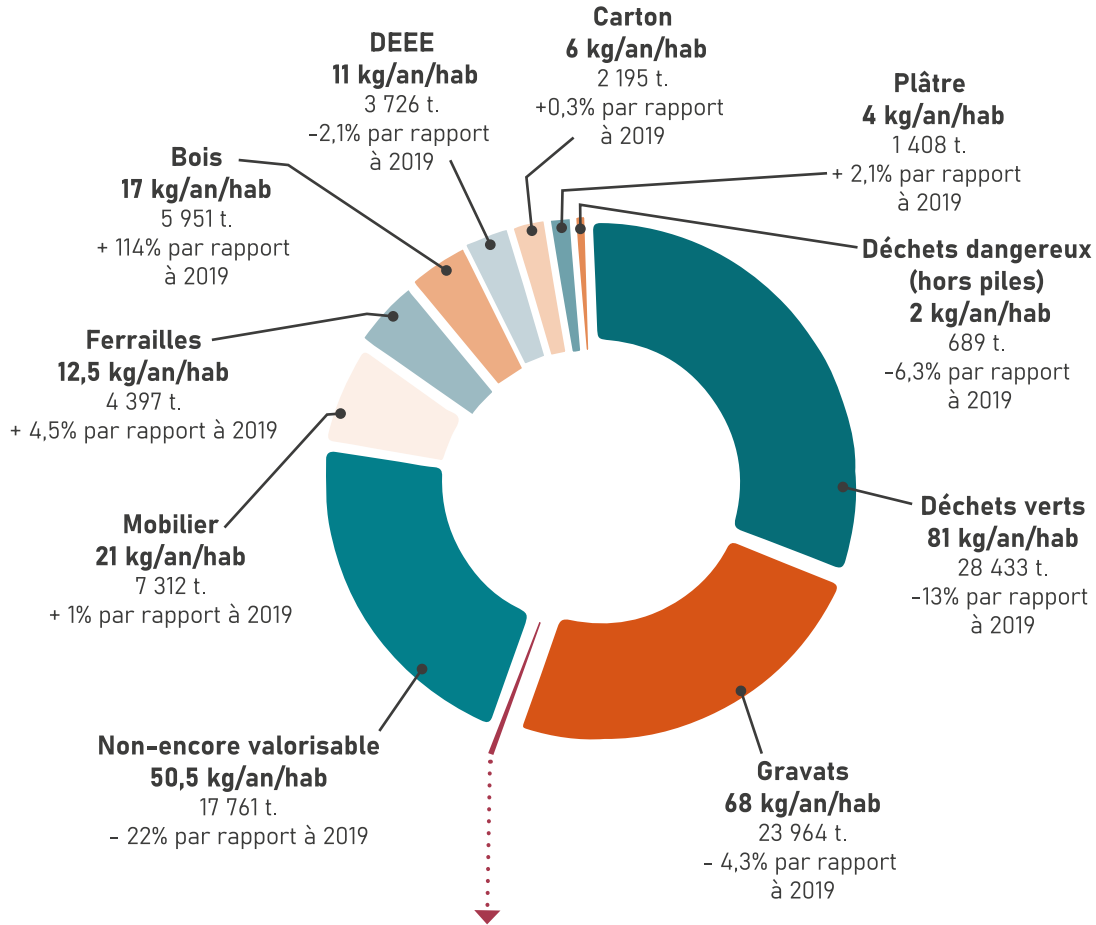
PROJECTION DÉPARTEMENTALE 2021

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Charente s'est fixée pour objectif de **réduire de 20% à l'horizon 2025** les déchets charentais, toutes filières confondues.

Pour atteindre l'objectif final de 2025, les efforts devront prioritairement porter sur la **réduction du non-tri et des biodéchets** dans les ordures ménagères, ainsi que la **réduction des déchets verts et du non-encore valorisable** en déchèterie.

DÉCHÈTERIES

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX
COLLECTE DÉPARTEMENTALE



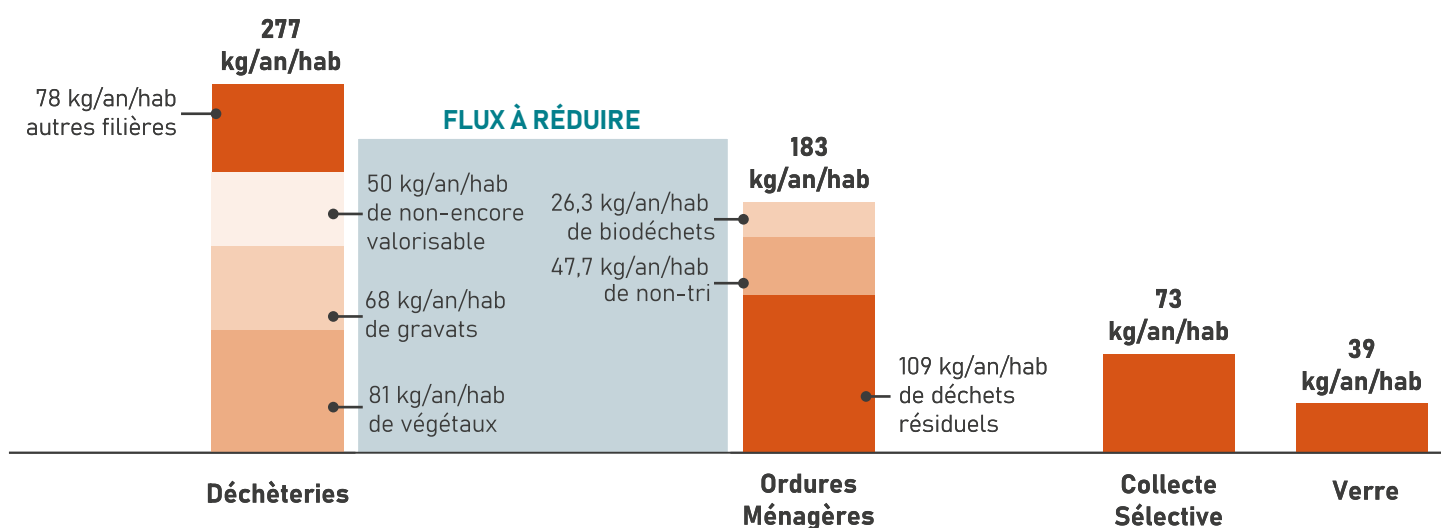
Petites filières de moins 1,5 kg/an/hab

Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2019	Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2019
Textile	1 500	493	-3,76%	CD/DVD	40	15,5	+17,69%
Papiers	850	298	-16,72%	Néons / ampoules	40	12,5	-5,66%
Huiles minérales	580	206	+18,47%	Laiton	30	11,5	-8,67%
Articles réemploi ressourçerie (recyclerie, Emmaüs, AVRIL, vélos)	480	168,5	+8,25%	Inox	30	9,5	-3,95%
Pneus (GA)	460	65	+903%	Cuivre	20	7,5	-9,65%
Batteries	350	122	+13,53%	Zinc	20	6	+1,55%
Plastiques souples (films)	230	81	-19,55%	Cartouches d'imprimante	10	3,51	-17%
Polystyrène	210	75	-4,17%	Cartouches de chasse	10	2	+30,38%
Aluminium	120	44	+ 4,9%	Bouteilles de gaz	10	2	-
Piles	90	33	-13,581%	Radiographies	-	1,5	+24,73%
Huiles végétales	80	29,5	-13,99%	Bouchons de liège	-	0,7	+35,11%
Câbles de cuivre	70	26	+23,78%				

AUTRES FILIÈRES FAISANT L'OBJET DE COLLECTES SPÉCIFIQUES

Filières	Tonnage	Kg/an/hab	Par rapport à 2019
Amiante	48,5	0,14	-65,8%
Pneus	77,5	0,22	+237%
Textiles	1 564	4,36	-1,58%

PERFORMANCE DE COLLECTE EN 2020 (PÉRIMÈTRE DÉPARTEMENTAL)



- **Non-tri** : emballages plastiques et complexes, verre, emballages métalliques, carton, papiers jetés dans les ordures ménagères.

- **Déchets résiduels** : petits objets, mégots, sacs poubelle, déchets alimentaires non compostables, textiles sanitaires (couches, mouchoirs...), autres déchets résiduels dont éléments fins.

● Coût du non-tri :

Perte de **3,5 MILLIONS €** à l'échelle du département.

Chaque tonne de déchets recyclables qui n'est pas triée et donc placée dans un sac noir qui va être enfoui, représente un **surcoût financier de 210 €** pour la collectivité et à un impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues.

Le sac noir des charentais est encore composé à **26% de déchets** qui auraient pu être triés. À l'échelle du département, cela représente une **perte d'environ 3,5 millions € qui impacte directement les citoyens dans le coût des impôts locaux.**

OBJECTIF PLPDMA -20% EN 2025

Afin d'atteindre l'objectif que la Charente s'est fixé dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, à savoir une **réduction de -20% des déchets charentais à l'horizon 2025**, différents axes prioritaires ont été identifiés pour diminuer la collecte de certains flux de déchets :

- **En déchèterie** : une réduction des végétaux, des gravats et des tonnages non-encore valorisables.
- **En ordures ménagères** : une réduction du non-tri et des biodéchets.
- **En collecte sélective** : les objectifs de prévention visent aussi à réduire la consommation de plastique et d'emballages.

5

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - ORGANISATION -

Calitom traite les déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire charentais. Il dispose de ses propres unités de traitement et en assure la gestion, avec une autonomie relative. La collectivité est également prestataire de service pour le compte de clients publics hors département et d'entreprises privées.

Le département de la Charente n'est pas autonome.

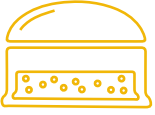
202 147 T.
DE DÉCHETS
MÉNAGERS
traités en 2020

159 249 T.
DE DÉCHETS
traités en Charente

42 898 T.
DES DÉCHETS
traités hors département

ORIGINE DES DÉCHETS ET LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

EN CHARENTE



MÉTHANISEUR ACTIBIO (16)

Gestion privée

Déchets acceptés :

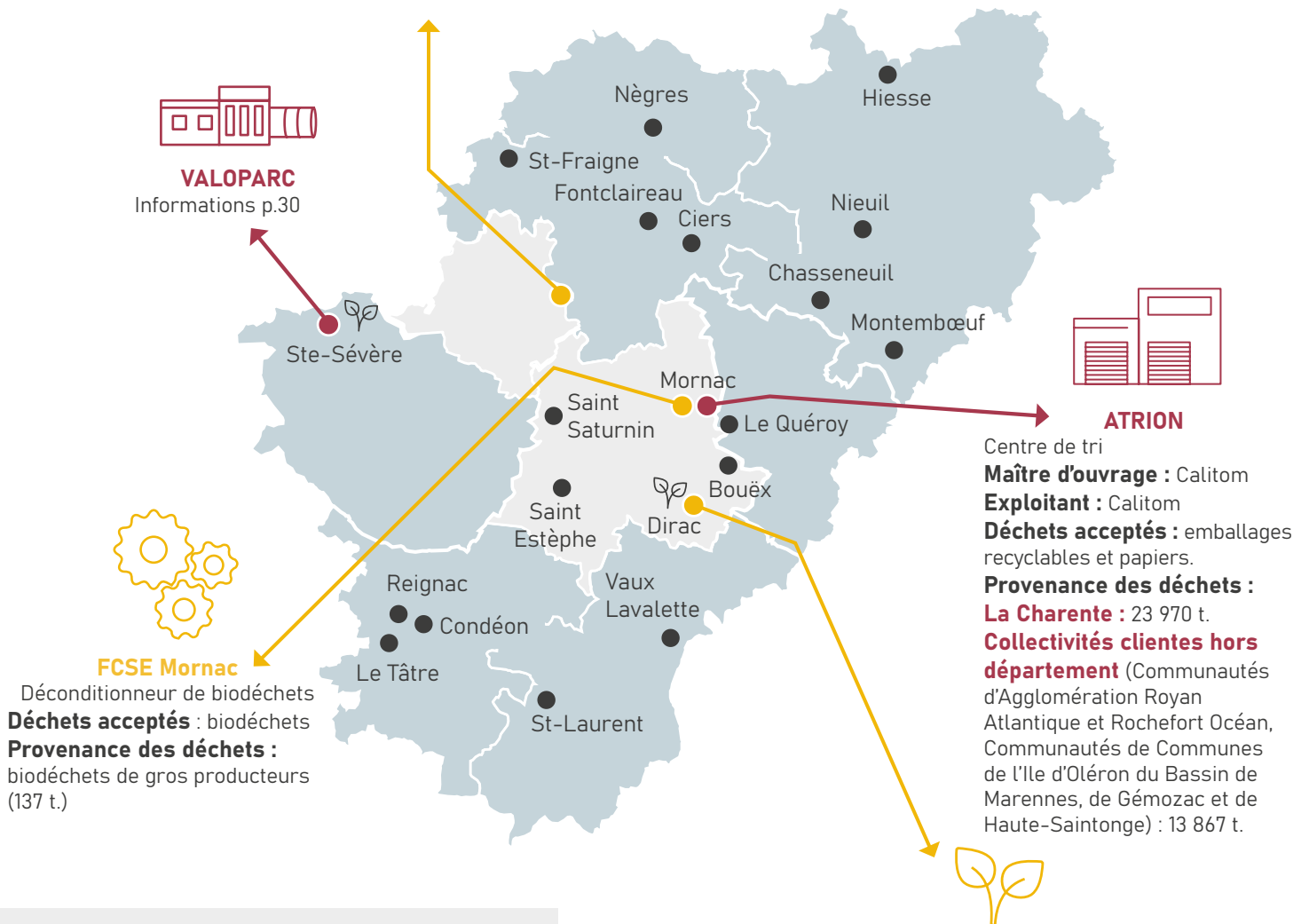
50% d'intrants agricoles provenant d'exploitations agricoles (paille, intercultures, résidus de séparation de grains),

50% d'intrants industriels (déchets agroalimentaires provenant de moyennes et grandes surfaces, boues de STEP,

huile de friture, lait, déchets de cantines, déchets d'abattoirs...)

Provenance des déchets :

biodéchets des gros producteurs : 391 t.



LÉGENDE

● Co-compostage à la ferme

🌿 Plateforme de compostage

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ECOSYS DE DIRAC

Gestion : société ECOSYS

Déchets acceptés : déchets verts.

Provenance des déchets : déchèteries de GrandAngoulême (Brie, Dirac, Fléac, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Mouthiers, Soyaux) : 8 668 t.



VALOPARC

● **ISDND**

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : refus de compostage, déchets minéraux, déchets de construction et de démolition en mélange, encombrants ménagers, déchets de produits alimentaires, déchets d'amiante lié, ordures ménagères, stabilisat, déchets d'activités économiques, résidus provenant de déchets, refus de tri.

Provenance des déchets :

Déchets ménagers résiduels et assimilés : 3 033 t.

Déchets d'activités des entreprises : 16 823 t.

Non-encore valorisable des déchèteries et des services techniques : 25 137 t.

Refus TMB : 10 742 t.

Stabilisat TMB : 13 360 t.

Déchets de voiries de la Communauté d'Agglomération de Niort : 878 t.

Refus de tri (entrant + process) d'Atrion : 381 t.

Déchets impropres de la collecte sélective : 2 138 t.

Déchets d'amiante lié : 50 t.

● **Unité de pré-traitement mécano-biologique**

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Veolia

Déchets acceptés : déchets ménagers résiduels et assimilés.

Provenance des déchets :

Secteurs collecte Ouest et Sud (collectes des CDC de Grand Cognac, Rouillac et une partie de Cœur de Charente) + ville de Cognac : 13 356 t.

Quai de transfert de Poullignac (déchets des CDC des 4B et de Lavalette Tude Dronne) : 5 979 t.

Quai de transfert d'Atrion (collectes des déchets de GrandAngoulême et des CDC de La Rochefoucauld Porte du Périgord, une partie de Charente Limousine) : 8 131 t.

Quai de transfert de Champagne-Mouton (collectes des CDC de Val de Charente, une partie de Charente Limousine et de Cœur de Charente) : 55 t.

CDC du Rouillacais : 1 668 t.

Biodéchets des professionnels et ordures ménagères : 163 t.

● **Plateforme de compostage**

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Veolia

Déchets acceptés : déchets verts

Provenance des déchets :

Déchèteries de l'Ouest (Châteaubernard, Jarnac, Segonzac, Cognac, Châteauneuf, Hiersac) + Rouillac et Vars : 6 367 t.

Services techniques : 389 t.

Entreprises privées : 605 t.



PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS

13 397 TONNES

Gestion privée : les agriculteurs

Déchets acceptés : déchets verts des déchèteries.

Provenance des déchets :

Plateforme de Hiesse : 487 t.

déchèteries de Chabanais et St-Claud

Plateforme de Saint-Saturnin : 1 056 t.

déchèteries du GrandAngoulême (Brie, Fléac, la Couronne)

Plateforme de Bouëx : 727 t.

déchèteries de La Rochefoucauld, Montbron, Montemboeuf, Villebois

Plateforme de Chasseneuil : 583 t.

déchèteries de Chasseneuil, La Rochefoucauld, Roumazières, Saint-Claud.

Plateforme de Saint-Ciers : 1 121 t.

déchèteries d'Aunac, Champagne-Mouton, Puyréaux, Vars, Villejésus.

Plateforme de Fontclaireau : 623 t.

déchèteries d'Aunac, Champagne-

Mouton, Vars.

Plateforme de Saint-Fraigne : 551 t.

déchèteries d'Aunac, Vars, Villefagnan et Villejésus.

Plateforme de Le Tâtre : 209,5 t.

déchèteries de Baignes, Brossac, Pérignac.

Plateforme de Montemboeuf : 593 t.

déchèteries de La Rochefoucauld, Montbron, Montemboeuf.

Plateforme de Nègres : 759 t.

déchèteries d'Aunac, Ruffec, Villejésus.

Plateforme de Nieuil : 1 222 t.

déchèteries de Chabanais, Chalais, Champagne-Mouton, Confolens, Roumazières, Saint-Claud, .

Plateforme du Quéroy : 785 t.

déchèteries de La Rochefoucauld, Montbron, Montemboeuf.

Plateforme de Reignac : 1 274 t.

déchèteries de Barbezieux, Châteauneuf, Pérignac.

Plateforme de Saint-Laurent : 1 316 t.

déchèteries de Brossac, Chalais, Nabinaud.

Plateforme de Vaux Lavalette : 951 t.

déchèteries de Montmoreau, Nabinaud, Villebois.

Plateforme de Condéon : 721 t.

déchèteries de Baignes, Brossac, Chalais, Pérignac.

Plateforme de Saint-Estèphe : 417,5 t.

déchèteries de Châteauneuf, Pérignac.

HORS DÉPARTEMENT



UVE Echillais (17)

Maître d'ouvrage : SIL

Exploitant : Veolia

Déchets acceptés : déchets banals non dangereux, déchets ménagers et assimilés provenant de commerces, industries et administrations, déchets provenant d'installations de gestion de déchets (refus de tri, de compostage).

Provenance des déchets : refus de tri Atrion (5 985 t.).



MÉTHANISEUR, Hourtin (33)

Maître d'ouvrage : Medoc Energie

Exploitant : Medoc Energie

Déchets acceptés : biodéchets

Provenance des déchets : biodéchets préparés par le déconditionneur FCSE de Mornac.



ISDND Le Vigeant (86)

Maître d'ouvrage : Séché Environnement

Exploitant : Séché Environnement

Déchets acceptés : déchets ménagers résiduels et assimilés.

Provenance des déchets :

Ordures ménagères : quai de transfert de Mornac à Atrion (collectes des déchets de GrandAngoulême et des CDC de La Rochefoucauld Porte du Périgord, une partie de Charente Limousine) : 26 549 t.

Ordures ménagères + biodéchets et déchets d'activités des entreprises en mélange : quai de transfert de Champagne-Mouton (collectes des CDC de Val de Charente, une partie de Charente Limousine et de Cœur de Charente) : 5 973 t.

Non-encore valorisable des déchèteries et des services techniques (déchèteries d'Aunac, Chabanais, Champagne-Mouton, Chasseneuil, Confolens, La Rochefoucauld, Montbron, Montemboeuf, Montmoreau, Pérignac, Roumazières, Ruffec, Saint-Claud) : 202 t.

Déchets impropres de la collecte sélective : 228 t.

NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Ordures Ménagères	stabilisation (puis valorisation matière et enfouissement)	Usine de pré-traitement mécano-biologique de Ste-Sévère
	stockage	Centres de stockage de Ste-Sévère, Vigeant
Emballages recyclables	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centre de tri Atrion à Mornac
Papiers	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centre de tri Atrion à Mornac
Biodéchets	méthanisation	FCSE Mornac puis méthaniseur Medoc Energie
DEEE	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Gros électroménager hors froid : Praxy Pena Metaux à Mérignac (33) / Gros électroménager froid : AFM Recyclage à Bassens (33) / Ecrans : Environnement Recycling à Domerat (03) / Ecrans plats : Environnement Recycling à Domerat (03) / Petits appareils en mélange : Praxy Pena Metaux à Mérignac (33)
Lampes et néons	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Artemise à Vulaines (10) et Lumiver à Seclin (59)
Textiles	valorisation matière, réemploi, enfouissement	Réemploi en direct par Tiocreatex en Vienne (86)
Déchets dangereux	valorisation énergétique	SIAP à Bassens (33)
Déchets dangereux (hors REP)	valorisation énergétique	SIAP à Brassens (33)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Piles	valorisation matière	<u>Piles boutons</u> : META REGENERATION (04) / <u>Batteries Li-Ion</u> : EURODIEUZE (57) / <u>Piles Lithium-MnO2</u> : ACCUREC (47) / <u>Batteries NiMh</u> : ERASTEEL - VALDI (03) / <u>Batteries Plomb</u> : EPUR METAL (13) / <u>Batteries NiCd</u> : EURODIEUZE (57) / <u>Piles Alcalines/Salines</u> : PAPREC D3E RECYCLAGE (33) / <u>Piles Lithium-SOCI2</u> : ACCUREC (47)
Mobilier	valorisation matière et énergétique, enfouissement	<u>Bois</u> : recyclé sur EGGER à Rion des Landes (40) / <u>Matelas</u> : recyclés sur RME à Mortagne sur Sèvre (85) / <u>Plastique</u> : recyclés chez CYCLIA à Truyes (37) / <u>Rembourrés</u> : préparation en CSR (en vue de valorisation énergétique) chez PENA à Mérignac (33) / <u>Ferraille</u> : recyclage sur exutoire choisi par SUEZ Nersac (16) / <u>Refus de tri</u> : élimination sur exutoire choisi par SUEZ Nersac (16)
Déchets verts	compostage	Plateforme de compostage de Ste-Sévère (16)
		Plateforme ECOSYS à Dirac (16)
		Compostage à la ferme (16)
Gravats	dons, réemploi	Particuliers, sites Calitom, sites Garandeau (16)
Tout-venant	stockage	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)
Déchets de bois	valorisation énergétique et matière	Bois B : EGGER ROL (33) Bois A : Chauffage hôpital Périgueux (24)
Ferraille	valorisation matière	Acierie en Espagne
Cartons	valorisation matière	Cartonnerie (dont St-Michel -16)
Plâtre	valorisation matière	Placo-plâtre à Cherves-Richemont (16)
Verre	valorisation matière	St-Gobain à Châteaubernard (16)
Huiles minérales	valorisation énergétique	cimenterie (79)
Huiles végétales	valorisation énergétique	Gecco (59)
Plastiques souples (film)	valorisation matière	COBEPLAST (64)
Batteries, laitons, aluminium, câbles de cuivre, zinc, inox, cuivre...	valorisation matière	batteries : STCM (45, Bazoches) petits métaux non ferreux : GDE (33, Izon)
CD / DVD	valorisation matière	plasturgiste
Cartouches imprimantes	réemploi	Atmosph'aire (33) / Revente
Radiographies (hors REP)	valorisation matière	Rhône-Alpes argent (69)
Polystyrène	valorisation matière	Coton Wood (86)
Pneus	valorisation matière et énergétique	Alcyon (33)
Amiante	stockage	ISDND à Ste-Sévère (16)
Divers objets, mobiliers et vélos	réemploi	Recyclerie La Boutique Calitom (16) / Recyclerie Avril (16) / Emmaüs Cognac (16) / Emmaüs La Couronne (16) / Emmaüs Ruffec (16)
Bouteilles de gaz	valorisation matière	SIAP à Bassens (33)
Cartouches de chasse	valorisation matière	DECONS (33, Le Pian)
Bouchons de liège	valorisation matière	ARMORIM (33)



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - BILAN -

Les tonnages traités ont fortement progressé ces 4 dernières années en raison de la prise en charge des tonnages de l'agglomération de GrandAngoulême (emballages recyclables, apports en déchèterie, déchets résiduels....) mais aussi du choix stratégique de Calitom d'accueillir davantage d'apports extérieurs (Déchets d'Activités Economiques, tonnages de collectivités hors département...).

243 936 T.
DE DÉCHETS
traités en 2020 par Calitom
(y compris activités
commerciales)

60,4%
DES TONNAGES
traités valorisés
(déchets ménagers
du département)

56,3%
DES TONNAGES
traités valorisés
(y compris activités
commerciales)

41 789 T.
DE DÉCHETS
traités par Calitom pour le
compte d'entreprises privées
ou de collectivités extérieures
(DAE, non-encore valorisable...)

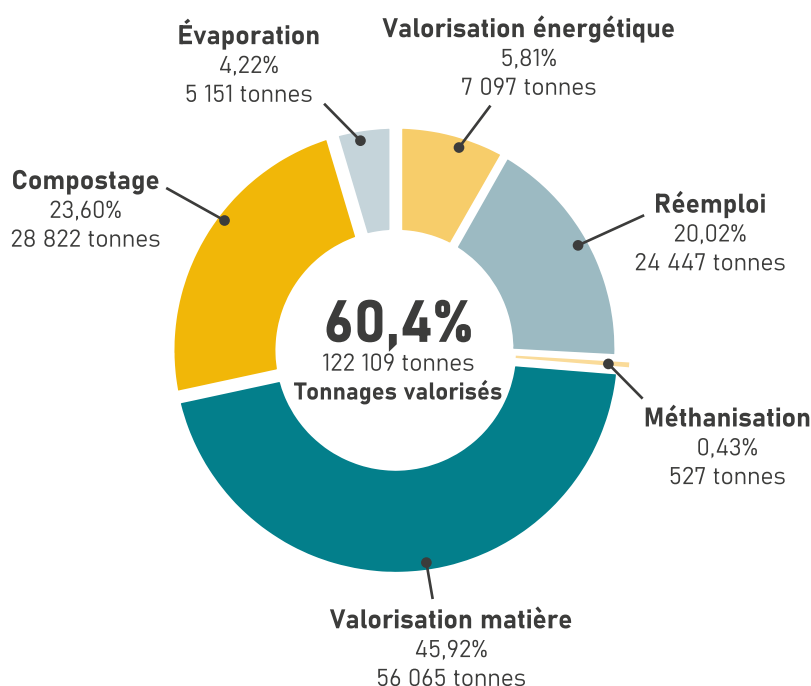
CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Total des déchets entrants en 2020
(Déchets ménagers du département)

Tonnages valorisés :

202 147
tonnes de déchets
traités en 2020


**INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS
MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE**
Indice 2020 de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

Calcul réalisé en prenant pour référence le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010.

Cette évolution s'explique par :

- **la fermeture de l'incinérateur** de GrandAngoulême en janvier 2018 sans création d'unité de remplacement ;
- **la reprise de la filière bois B**, ce qui a permis de séparer à nouveau le bois en déchèterie et donc d'éviter son enfouissement avec le tout-venant ;
- **la période de confinement** lors de la crise COVID-19 où l'arrêt du centre de tri a contraint le syndicat à devoir enfouir temporairement des matériaux de collecte sélective.

Il faut rappeler que le syndicat n'est pas sur une trajectoire de respect de l'objectif issu de la loi TECV :

« réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. »

116 %

On a enfoui, en 2020, **16% de déchets en plus par rapport à 2010** alors qu'il aurait fallu réduire de 30%. Néanmoins, cet état de fait est dû au choix de fermer l'incinérateur de La Couronne. Si celui-ci avait poursuivi son activité, Calitom aurait atteint un **taux de réduction de 29%**.

CAPACITÉ DES INSTALLATIONS

**VALOPARC**

- Usine de pré-traitement mécano-biologique

Capacité : 30 000 tonnes/an

- ISDND

Capacité : 70 000 tonnes/an

- Plateforme de compostage

Capacité : 10 000 tonnes/an

**CENTRE DE TRI ATRION**

Capacité : 43 000 tonnes/an

**DÉCONDITIONNEUR**

- FCSE Mornac (16)

Capacité : 3 650 tonnes/an

**PLATEFORME DE COMPOSTAGE ECOSYS DE DIRAC**

Capacité : 10 000 tonnes/an

**MÉTHANISEUR**

- Actibio (16)

Capacité : 12 000 tonnes/an

(autorisation pour 38 000 tonnes annuelles)

- Medoc Energies (33)

Capacité : 60 000 tonnes/an

**PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS**

Capacité totale : 15 000 tonnes

**ISDND/UVE**

- Échillais (17)

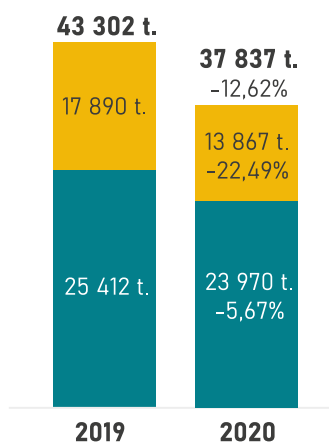
Capacité : 69 000 tonnes/an

- Vigeant (86)

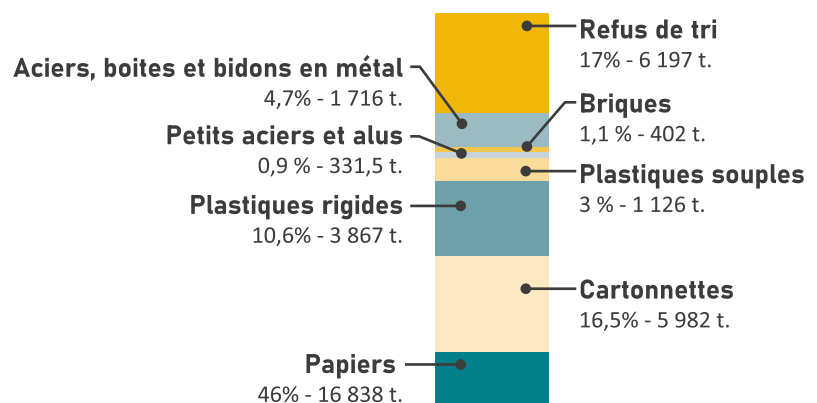
Capacité : 140 000 tonnes/an

TONNAGES TRAITÉS

Collecte sélective des emballages recyclables et du papier



- Apports des collectivités clientes hors département
- Apports charentais



Résultats du recyclage des matériaux produits >

À noter : le débit moyen du process pour l'année 2020 est de **10,2 tonnes/heure** (débit nominal de 11,33 tonnes/heure)

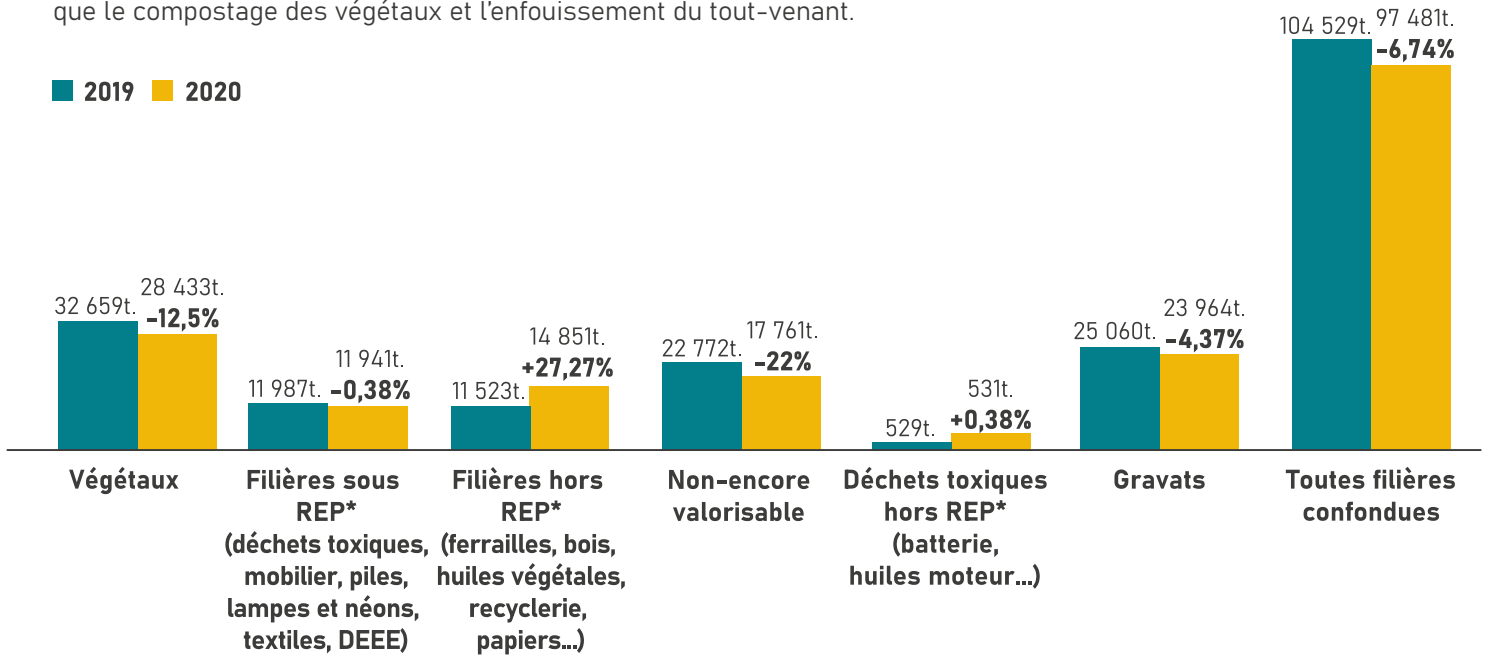
Verre

2019	2020	Évolution
12 809 t.	13 641 t.	+6,5%

Filières de déchèteries

La collectivité assure **la gestion des filières des 37 déchèteries** du département. Ceci regroupe toutes les filières sur site, non prises en charge par un éco-organisme, ainsi que le compostage des végétaux et l'enfouissement du tout-venant.

■ 2019 ■ 2020



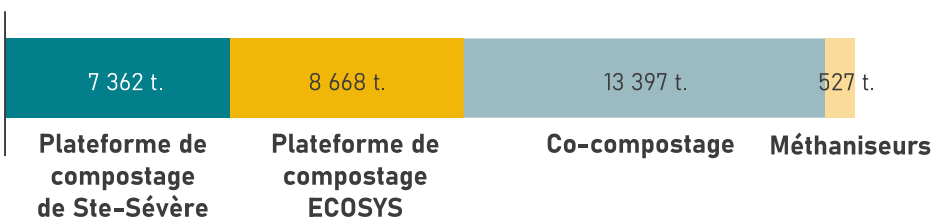
* REP : Responsabilité Élargie du Producteur



Végétaux et biodéchets

	2019	2020	Évolution
Végétaux	33 977 t.	29 427 t.	-13,39%
Biodéchets	510 t.	723 t.	+41,76%

Répartition des déchets fermentescibles



REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

La performance du process d'Atrion permet d'obtenir un taux de refus de 16% (contre 13% en 2018), soit 5 985 tonnes de refus valorisées en électricité et en énergie thermique à l'incinérateur de l'écopôle d'Echillais en Charente-Maritime et 373 tonnes de gros refus de tri enfouis au centre de stockage de Valoparc.

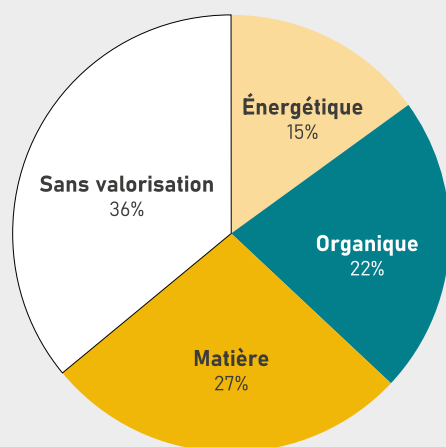
Erreurs de tri les plus fréquentes : vêtements, déchets de soins, bâches, verre, jouets, cartouches d'imprimantes, poêles, radiographies, bandes vidéo, tuyaux d'arrosage, barquettes en plastique noires, couches bébé, masques, emballages plastique des fleurs

En cas de doute quant au tri d'un déchet, rendez-vous sur www.calitom.com / module « Où va ce déchet ? » ou via le formulaire « Question sur le tri », ou encore en appelant le numéro vert 0 800 500 429.

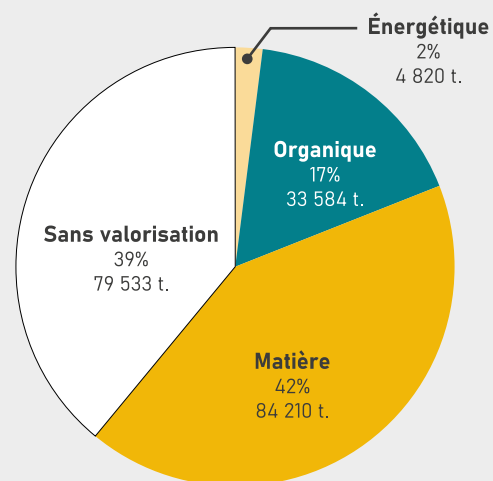
PERFORMANCE DE VALORISATION GLOBALE CALITOM

	Tonnage total	Tonnage valorisé	% valorisé	Type de valorisation
Ordures ménagères	64 652 t.	5 214 t.	8,06%	7,97% évaporation 0,10% valorisation des métaux 91,94% sans valorisation
Collecte sélective	25 650 t.	23 512 t.	91,66%	77% de valorisation matière 14,67% de valorisation énergétique 8,33 % sans valorisation en raison de la fermeture du centre de tri pendant la crise COVID19
Biodéchets	723 t.	527 t.	72,89%	72,89% de valorisation énergétique et 27,11% enfouissement en raison de la crise Covid-19
Verre	13 641 t.	13 641 t.	100%	100% valorisation matière
Déchèteries	97 481 t.	79 720 t.	81,78%	valorisation organique, valorisation matière valorisation énergétique
Total (DMA)	202 147 t.	122 614 t.	60,7%	

TOTAL DMA PAR TYPE DE VALORISATION



Région Nouvelle-Aquitaine



Charente

RÉSIDUS DU TRAITEMENT

Résidus issus du traitement des ordures ménagères

L'unité de valorisation électrique du **biogaz** de l'installation de stockage de Ste-Sévère a fonctionné **8 373 heures**.

2 909 115 Nm³ ont été valorisés, produisant



2 253 MWH

d'électricité (la consommation annuelle de 969 habitants)



3 999 MWH

de chaleur (la consommation annuelle de 310 foyers).

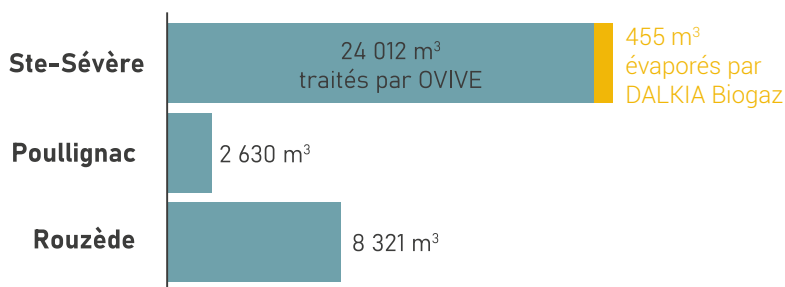
L'intégralité de la production électrique produite par les turbines à gaz est réinjectée dans le réseau EDF pour alimenter les foyers des communes limitrophes de Ste-Sévère.



Les torchères ont brûlé :

- 86 797 Nm³ à Rouzède (centre de stockage fermé)
- 53 301 Nm³ à Poullignac (centre de stockage fermé)
- 133 099 Nm³ à Ste-Sévère.

Les **lixiviats** sont traités en grande majorité par le prestataire OVIVE et une infime partie par les modules Nucléos de Valoparc.



En moyenne, chaque année, **environ 77 analyses sont réalisées sur les eaux résiduaires** en interne ou par prestation de service (lixiviats, eaux de ruissellement, perméats, eaux de drainage confondus) sur l'ensemble des **sites de stockage** et **13 sur les eaux en sortie de déchèteries**.

60 analyses de piézomètres ont été lancées et prélevées par notre prestataire de service en 2020 (centres de stockage et incinérateur de La Couronne).

Résidus issus du traitement des emballages recyclables

5 985 t.

de refus de tri ont été valorisées à l'incinérateur de l'écopôle d'Echillais en Charente-Maritime. L'incinération fournit de l'**énergie thermique** pour alimenter en chauffage la base aérienne 721 située à proximité et de l'électricité pour les besoins du site, et une partie revendue à ERDF.



IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Depuis 2009, Calitom est engagé dans un programme d'amélioration continue qui, au-delà des obligations réglementaires en matière d'environnement, de sécurité, de santé et d'hygiène, permet de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, de maîtriser les risques et de garantir la sécurité de ses agents.

9 862 MWH
D'ÉLECTRICITÉ produite grâce
aux parcs photovoltaïques et à la
valorisation du biogaz

72 000
MASQUES
ACHETÉS
pour la pandémie COVID-19

1
NOUVELLE NORME
SÉCURITÉ
ISO 45001

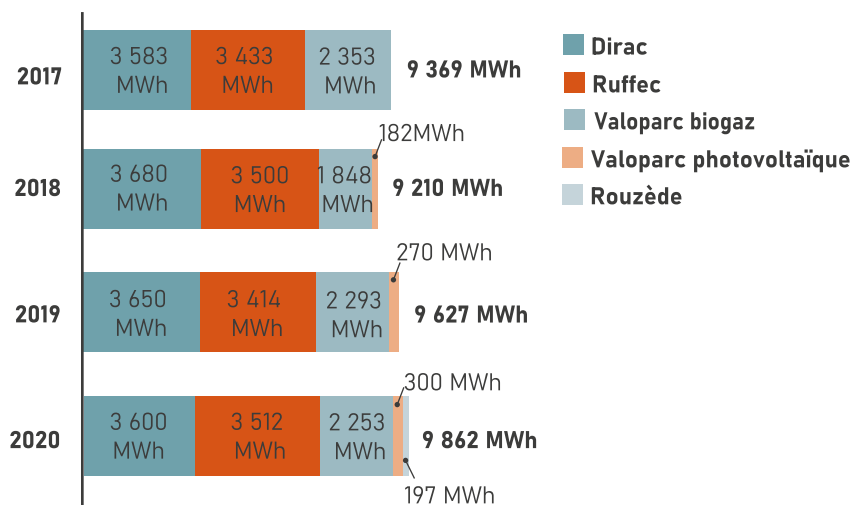
MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT



La certification environnementale **ISO 14001** est conservée pour l'ensemble des sites et des activités de Calitom

Le développement des parcs photovoltaïques sur les anciens sites de stockage se poursuit, en plus des sites de Dirac et de Ruffec en activité depuis 2017.

- mise en place des **panneaux photovoltaïques** sur une partie de l'ancien centre d'enfouissement de Valoparc et du site de Rouzède (production à venir d'environ 6 500 MWh/an et 5 100 MWh/an dès 2021).
- mise en place d'un **protocole expérimental d'ensemencement** de l'ancienne décharge de Châteauneuf, suite à sa réhabilitation, en partenariat avec le CREN (Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine).
- mise en place d'un **troupeau de moutons sur le site de Valoparc** pour l'entretien des espaces verts.



Environ 230 moutons pour l'entretien des espaces verts des centres d'enfouissement fermés.
2 programmes de préservation faune/flore sur les sites d'Atrion et de Châteauneuf.



MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ



Gestion de la pandémie de COVID 19 : achat de masques, gels, virucides, plexiglass et autres équipements pour près de 50 000 €, mise en place de protocoles sanitaires, suivi des cas contacts et organisation de dépistages.

Préparation de la prestation de lavage des vêtements de travail qui étaient jusqu'à présent lavés par les agents eux-mêmes avec leurs propres moyens. La prestation de lavage se mettra réellement en place en début d'année 2021 et permettra d'améliorer l'hygiène.

Une campagne de mesure de bruit et vibration aux postes de travail par échantillonnage de la quasi-totalité des métiers à risque de Calitom a eu lieu fin 2020. Une grande campagne de sensibilisation au port de protections auditives s'en suivra en 2021.